

Admission d'étudiants internationaux



Dossier de candidature à l'Institut national du patrimoine

Stage de 2 mois

Nom :

Prénom :

PRESENTATION DE LA FORMATION

Qui peut faire acte de candidature ?

L'accueil d'étudiants internationaux est mis en place pour les personnes désireuses de se préparer à gérer une collection et un établissement patrimonial, à manager une équipe, à exercer des responsabilités de service ou de projet, de comprendre en profondeur le fonctionnement du monde du patrimoine en France pour pouvoir ensuite travailler en collaboration avec des conservateurs français.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne, de la Norvège, de l'Islande, de la Suisse et du Liechtenstein, titulaires d'un niveau licence, peuvent aussi participer au concours de recrutement des conservateurs donnant accès après formation à l'Inp au corps d'Etat des conservateurs ou au cadre d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine.

Les conditions requises sont les suivantes :

- Posséder un **très bon niveau universitaire**, comparable à celui des candidats au concours de conservateur du patrimoine en France.
- **Pouvoir suivre sans difficultés des cours, des conférences ou des réunions en langue française** (niveau B2 minimum à justifier).
- **Justifier de ressources financières suffisantes pour le financement des frais de séjour** (frais d'hébergement, de transport...).

Quelle formation ?

Pendant deux mois, en fonction de son profil et de son projet professionnel, le stagiaire international se verra proposé un parcours personnalisé parmi les possibilités offertes par le contenu de formation du département des conservateurs et du département des restaurateurs.

A l'issue de sa formation, le stagiaire devra rendre un rapport de stage.

Où et quand déposer son dossier de candidature ?

Les dossiers de candidatures doivent être adressés au directeur de l'Inp à l'adresse suivante, jusqu'au **16 septembre 2022** :
M. Charles Personnaz, Directeur - Institut national du patrimoine - 2 rue Vivienne - 75002 Paris

Ou par e-mail : international@inp.fr

Une commission statuera au mois de novembre sur l'admission des candidats dans la limite des places disponibles.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE CANDIDAT
(FORMULAIRE À REMPLIR OBLIGATOIREMENT)



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation de famille : marié(e) célibataire autre

Nombre d'enfants :

Adresse actuelle :

Adresse éventuelle en France :

Téléphone (où il serait possible de vous joindre facilement) :

Adresse électronique (e-mail) :

À quel domaine rattacheriez-vous votre expérience professionnelle ? (Cochez la case)

archives

musées

archéologie

inventaire / monuments historiques

patrimoine scientifique, technique et naturel

Arts textiles

Peinture

Arts Graphiques

Livres

Arts du Feu Céramique

Arts du Feu Métal

Mobilier

Sculpture

Photographie / images numériques

Autres (spécifier) :

.....

LOGEMENT

L'Institut national du patrimoine ne peut assurer l'hébergement des stagiaires internationaux pendant leur formation.

J'atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus et je garantis l'exactitude des informations que j'ai fournies.

Signature du candidat :

Les bourses « Résidence Culture »

Le ministère de la culture et de la communication peut attribuer plusieurs bourses par an pour la prise en charge de professionnels internationaux travaillant dans les domaines de la culture, exerçant des responsabilités de service ou de projet dans leur établissement d'origine. Elles ont pour but de favoriser le développement de projets de coopération et la constitution de réseaux durables d'échanges entre les établissements publics relevant du ministère de la culture et de la communication et leurs homologues étrangers.

Pour la durée du séjour, l'aide s'élève à 1500 euros par mois, avec une prise en charge de la couverture sociale du boursier.

Si vous remplissez les critères requis et n'avez pas d'autre moyen de financement, vous pouvez joindre à votre dossier un CV, une lettre de demande de bourse et la photocopie de votre passeport. Si votre candidature est retenue par la Commission internationale de l'Inp, elle sera soumise au Ministère de la culture et de la communication pour une demande officielle de bourse.

Attention : la bourse « Résidence Culture » aide à couvrir les frais liés au suivi du stage en France. Elle est remise chaque mois au stagiaire par l'opérateur Campus France, à partir de son arrivée en France.

Cette bourse ne comprend pas :

- les frais liés aux démarches administratives d'entrée et de résidence en France (passeport, visa, titre de séjour) ;
- les frais de déplacement depuis le pays d'origine vers la France.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le Guide de l'élève, sur le site internet de l'Inp:
<http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-des-conservateurs/Deroulement-de-la-formation>